

SECHERESSE 2018

La commune de NIEVROZ, comme de nombreuses autres communes du département de l'Ain, a subi un épisode de sécheresse particulièrement marqué en 2018. Cet épisode, et les pluies qui ont suivi, ont pu engendrer des désordres sur certains bâtiments.

La commune a entamé une procédure de demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de l'Ain. Cette démarche, si elle devait aboutir favorablement, est la seule qui permette aux sinistrés de prétendre à une indemnisation des dégâts causés sur leur habitation.

Les sinistrés qui auraient constaté des dégâts sur leur habitation, et qui estiment que ces dégâts pourraient avoir été causés par la sécheresse, sont invités à transmettre un dossier à la mairie, avant le 31 juillet 2019.

Ce dossier se compose de :

- Une déclaration manuscrite adressée à M. le Maire, qui précise l'adresse du bâtiment concerné, et les dates d'apparition et d'évolution du phénomène (*ce critère est impératif pour la prise en compte du dossier pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle*)
- Éventuellement des photographies des dommages constatés

En parallèle, les sinistrés doivent impérativement faire une déclaration auprès de leur compagnie d'assurance.

La mairie transmettra les dossiers des sinistrés à la Préfecture pour le cas où l'état de catastrophe naturelle soit reconnu. Les personnes ayant remis des dossiers en mairie seront informés de l'avancement de la procédure.